



FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME
Comité Départemental de l'Oise

Président : Cornelis van Rijswijk, 4 allée des Marguerites, 60870 Villers-Saint-Paul
Tél 06 89 12 30 96 - @mail cornelis.van-rijswijk@orange.fr



Champagne 2024

Bulletin d'Inscription « Chambre Simple »

Occupant(e)

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ N° de Licence FFCT 2023: _____
Club: _____ N° FFCT du Club: _____
Adresse - Rue: _____
Code Postal: _____ Ville: _____
Tél. Fixe : _____ Tél. Portable : _____
Adresse courriel : _____ @ _____

FRAIS DE SEJOUR

Frais d'inscription et de Séjour	Tarif
Adulte licencié(e)	10,00 Euros
Conjoint(e) licencié(e)	5,00 Euros
Conjoint non licencié(e)	15,00 Euros
Forfait Hébergement, Petits Déjeuners, Dîners (7 jours)	320,00 Euros
Option Pique Nique (5 jours)	35,00 Euros
Montant Total du Séjour	

Rayer les montants non retenus et additionner

Règlements des Frais de Séjour

- **Acompte** : chèque de **100,00 €** par personne inscrite, en accompagnement de votre bulletin d'inscription. Mise en banque au cours de la 1^{ère} semaine de février 2024.
- **Solde** : A régler au plus tard le **12 juillet 2024 (date de réception)** – Chèque mis en banque fin 3^{ème} semaine de juillet 2024
- La page 1, accompagnée de votre acompte, est à retourner au plus tard le **22 janvier 2024 (date de réception)** à :

- **Lucienne Gaxatte**
Champagne 2024
16, rue du Trou à Loups
60350 St Etienne – Roilaye

Remarque :

Il est important que les dates buttoirs des règlements soient respectées. Elles sont calculées sur la base des engagements négociés avec nos fournisseurs. Nous ne pouvons les respecter qu'avec votre collaboration. En outre, il nous est toujours très désagréable d'avoir à relancer les retardataires

Important :

1 - Vos chèques, libellés à l'ordre de « **CoDep Oise Cyclotourisme** », vaudront réservation, dans la limite des disponibilités d'hébergement,

2 - Nous ne prenons pas en charge les défections de dernières minutes. Un pourcentage croissant du prix du séjour sera demandé en cas de désistement intervenant à partir du 1^{er} juin 2024.

Pour un désistement dans les 30 jours précédant le début du séjour, celui-ci sera intégralement facturé. Dans tous les cas, les frais d'inscription restent acquis et ne sont donc pas remboursables,

3 - Les participants s'engagent à respecter les règles sanitaires en vigueur au moment du séjour

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information

Très Cordialement

Daniel Pétriset

Tél. : 06 86 34 73 60

Courriel : dpétriset@wanadoo.fr

